

Verdières sur les rails pour la mi-juin

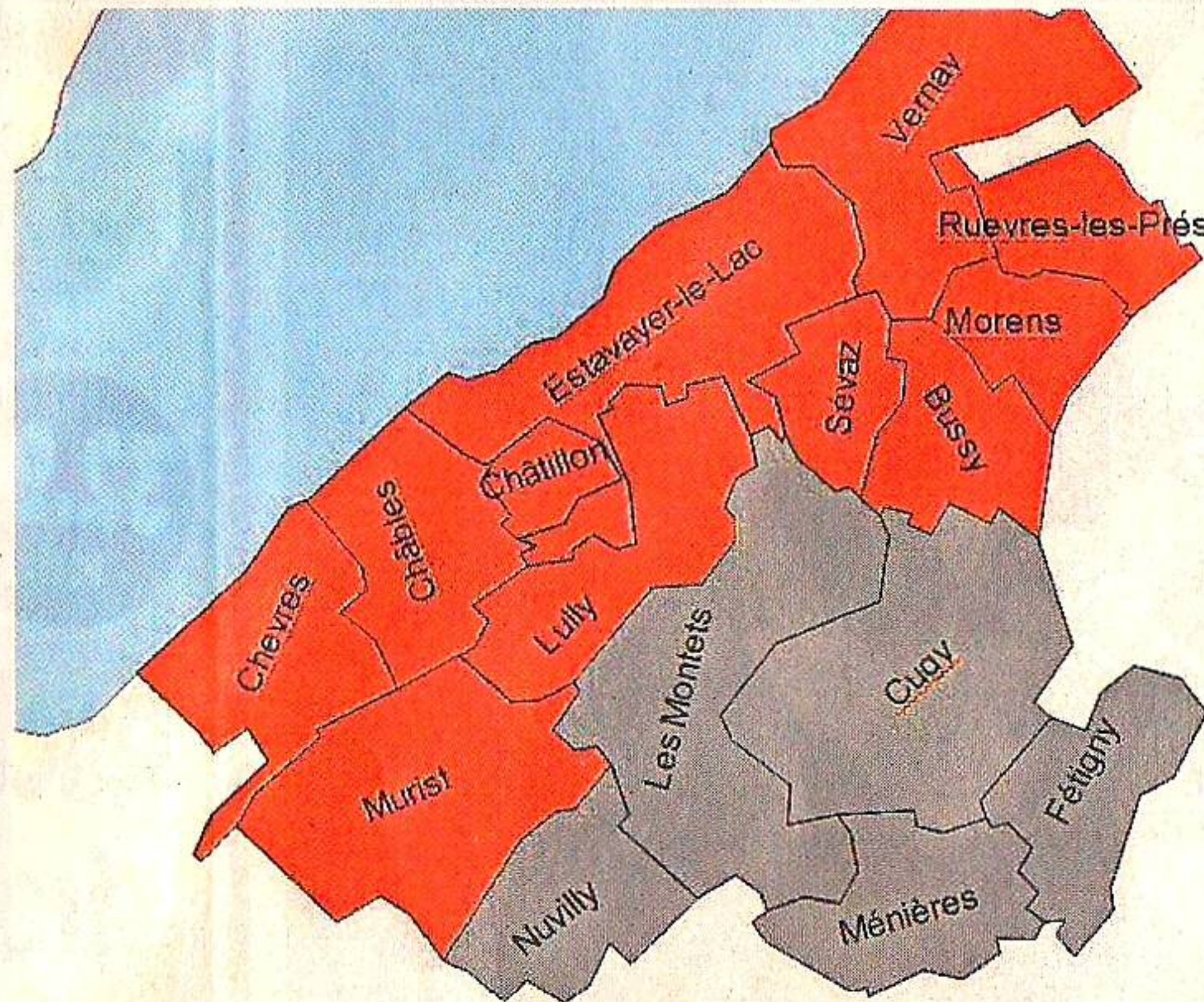
FUSION La Broye fribourgeoise poursuit son processus d'unions de communes. Lundi soir, les habitants de Cugy, Fétigny, Ménières, Les Montets et Nuvilly ont appris les grandes lignes de ce qui pourrait les réunir sous l'appellation Verdières.

AUMONT

Les citoyens des cinq communes concernées ont fait le déplacement en nombre, mardi soir à Aumont. Une foule, qu'on peut estimer à 350 personnes, est venue s'informer de l'état du projet de la fusion mis sur les rails par leurs exécutifs respectifs, selon le plan préfectoral de 2012. Le préfet Christophe Chardon-nens était d'ailleurs là pour plaider la cause de l'Etat: «Il s'agit de redonner de véritables compétences aux communes. Pour cela il faut qu'elles aient une taille raisonnable.»

A tour de rôle, les cinq syndics des Montets, Nuvilly, Fétigny, Ménières et Cugy ont présenté le projet de fusion de façon dynamique et claire. Bien entendu, la grande surprise de la soirée était la découverte du nom de la commune: Verdières. «Tous les citoyens doivent pouvoir s'y identifier. C'est surtout une forêt qui domine nos cinq communes et c'est le résultat qui est ressorti du sondage effectué au début 2014» signale Jean-Bernard Renevey, syndic de Fétigny, en levant le voile sur les nouvelles armoiries (voir encadré).

Côté politique, le comité de pilotage a choisi un Conseil communal à 7 personnes et un Conseil général de 50 membres. Un choix justifié par rapport au nombre d'habitants de la future nouvelle commune. En aparté, Nadia Savary, syndique et députée de Cugy, a glissé que les cinq communes



Une partie de la carte du plan de fusion préfectoral de 2012. Seul le secteur des cinq communes en gris (Verdières) est respecté.

comptaient en tout 27 conseillers communaux «qui travaillent la plupart du temps sur les mêmes dossiers, mais chacun de leur côté.»

Des chiffres honnêtes

Les élus ont insisté sur le fait qu'il n'y aurait aucun licenciement au niveau du personnel communal. Cependant, l'administration centrale sera située à Montet et les services techniques à Cugy.

Joël Robert, syndic de Ménières, a eu la tâche la plus sensible en présentant l'aspect financier de Verdières. «Il nous semble que ce sont des chiffres honnêtes, objectifs et réalis-

tes», plaide-t-il en annonçant un taux d'impôt à 85%. Il a été relevé au passage que seule la commune des Montets est péjorée, puisque son taux actuel est de 77,4%; les autres communes affichant des taux de 88,1 à 92%.

Anne-Marie Durussel, syndique de Nuvilly, a rassuré quant aux écoles. Rien ne changera avec un cercle scolaire identique à la commune et des écoles qui restent fonctionnelles, réparties sur plusieurs sites. Concernant les structures d'accueil, c'est aussi le maintien de l'offre.

Cédric Péclard, syndic des Montets a rappelé que certaines commu-



Il y avait du monde mardi à Aumont. Les citoyens auront droit à des séances dans leur commune avant le vote du 14 juin. PHOTO RG

nes n'étaient plus aux normes au niveau de leur déchetterie et que, de toute façon, il fallait entreprendre quelque chose.

«Il faut penser à long terme. C'est la forte volonté de nos Conseils communaux et nous espérons que vous prendrez cette décision le 14 juin prochain», a conclu Nadia Savary.

Et les cités dortoirs

La conseillère d'Etat Marie Garnier a donné une information sur la possibilité qu'auront les citoyens de garder leur ancien lieu d'origine. Cette modification de la loi, encore à l'étude, pourrait être rétroactive.

Les quelques questions qui ont émané de la soirée ont toutes été positives. Il y a notamment cet habitant d'Aumont, très favorable, qui aimerait que, malgré la hausse d'impôt envisagée, «le message passe auprès des gens qui ne viennent dans nos villages que pour dormir», en évoquant les cités dortoirs. Tel sera le défi pour la séance qui aura lieu dans chaque commune le 21 avril, à 20 h. Quant à la séance de présentation de la convention, elle aura lieu à Ménières le 12 mai, à 20 h, avant le scrutin décisif de la mi-juin. Si le oui l'emporte, le mariage sera effectif le 1^{er} janvier 2017. RÉMY GILLIAND

Verdières en deux mots



Les 5 communes réunies représentent un peu plus de 4500 habitants (12^e du canton). Sur une superficie de 32,7 km² (8^e du canton).

Autorité exécutive

7 conseillers communaux répartis comme suit: Cugy 2; Fétigny 1; Ménières 1; Les Montets 2; Nuvilly 1.

Autorité législative

Le choix du groupe de travail s'est porté sur un Conseil général de 50 membres. Répartis comme suit: Cugy 17; Fétigny 10; Ménières 4; Les Montets 15; Nuvilly 4.

Administration communale
Siège à Montet.

Services techniques

Siège à Cugy

Impôts et taxes

Impôt sur le revenu: 85% de l'impôt cantonal.
Contribution immobilière: 2% de la valeur fiscale.
Droits successions et donations: 70% de l'impôt cantonal.
Capacités d'investissements: 19,7 millions de francs.

Aide à la fusion

L'Etat de Fribourg versera au titre d'aide financière un montant de 1 093 300 francs.